



RENSEIGNEMENTS SUR LES SOUS-SOLS EN PETITE- COURONNE (92 93 94)
Anciennes carrières et dissolution du gypse

PARTIE À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Adresse du terrain	
Code postal	<input type="text"/>
Commune	<input type="text"/>
Identification cadastrale du terrain	<input type="text"/> <input type="text"/>
	<i>Section</i> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Adresse mail du demandeur	<input type="text"/>
Référence dossier	<input type="text"/>

Joindre impérativement un plan parcellaire permettant de situer le terrain (sans agraffer).

Les renseignements ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code Civil). Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'Environnement.

SOUS RÉSERVE DE VÉRIFICATION PAR TOUS LES MOYENS APPROPRIÉS, la situation de la propriété est la suivante :

Par rapport aux anciennes carrières connues :

- en dehors à proximité (1) en partie au-dessus (1) en totalité au-dessus (1)
 possibilité d'ancienne sablière ou glaisière (1)

Type d'exploitation :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> ancienne carrière de Calcaire Grossier souterraine | <input type="checkbox"/> ancienne carrière de gypse souterraine |
| <input type="checkbox"/> ancienne carrière de Calcaire Grossier à ciel ouvert | <input type="checkbox"/> ancienne carrière de gypse à ciel ouvert |
| <input type="checkbox"/> ancienne carrière de craie | <input type="checkbox"/> ancienne sablière |
| <input type="checkbox"/> ancienne glaisière | <input type="checkbox"/> autre |

Travaux confortatifs réalisés pour la stabilité du bâti faisant partie de la propriété :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> n'a pas fait l'objet de travaux confortatifs communiqués à l'IGC | <input type="checkbox"/> consolidations par maçonneries souterraine |
| <input type="checkbox"/> fondations superficielles armées | <input type="checkbox"/> confortations souterraines par injection |
| <input type="checkbox"/> fondations profondes prenant appui sur le sol de la carrière | <input type="checkbox"/> remblaiement |
| | <input type="checkbox"/> autres |

Terrain inclus dans un périmètre de risques liés à la dissolution du gypse antéludien (1) :

- défini par arrêtés préfectoraux du 21 mars 1986 et du 16 décembre 1986 (Seine-Saint-Denis)

(1) Pour ces propriétés, il peut être prescrit des travaux de reconnaissance ou de confortation du sous-sol dans le cas d'une demande d'autorisation de construire.

L'Inspection générale des carrières ne donne aucun renseignement par téléphone. Pour toute précision orale, la réception du public est assurée **sur rendez-vous** les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 au 86 rue Regnault - 75013 PARIS - www.igc.paris.fr

Date :
Signature :